

TEP, Epreuves complémentaires et entretien de parcours 2026 - Contenu des épreuves

**BPJEPS Canoë-Kayak et Disciplines Associées en
Eau Vive**
**DEJEPS Activités du Canoë-Kayak et Disciplines
Associées en Eau Vive**

1. Test d'Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP)

[Pour être exigible à l'entrée en formation - Annexes de l'arrêté du 27/11/2024](#)

Le parcours du test technique, défini par les évaluateurs le jour des épreuves, est réalisé dans un rapide de classe III. Les épreuves se décomposent comme suit :

| Epreuves de sécurité | Mise en œuvre | Critères de réussite |
|--|--|--|
| Traverser un nageur d'une berge à l'autre en kayak | Le(la) candidat(e) traverse, d'un contre-courant à un autre, un nageur allongé sur le pont de son kayak, en utilisant les mouvements d'eau. La distance amont/aval pour la réalisation de la traversée permet au candidat d'utiliser une deuxième vague s'il/elle n'arrivait à se maintenir dans la première | Traversée en amont d'un repère éliminatoire |
| Esquimauter par tour complet | Le(la) candidat se renverse avec une gîte amont | Réussite de l'esquimautage en un seul essai |
| Nager en eau vive | Sans embarcation, le(la) candidat(e) descend un rapide, s'arrête dans un contre-courant puis traverse une veine d'eau | Arrêt dans les zones identifiées |
| Nager et récupérer son matériel | Le(la) candidat(e) se renverse dans une zone identifiée, sort de son embarcation et retourne au bord avec tout son matériel | Retour au bord avant une limite éliminatoire |

| Epreuves de navigation | Mise en œuvre | Critères de réussite |
|--|--|--|
| Suivre une trajectoire imposée pour franchir un rapide | La trajectoire est définie par des obstacles à contourner, des arrêts identifiés à réaliser. Les portes de slalom peuvent servir à cette identification du parcours. Le parcours comportera au minimum : - la descente d'un seuil, - un arrêt rapide après la rupture de pente, - une traversée de courant et arrêt sur l'autre berge, - une reprise de courant longue et deux décalages dans la largeur de la rivière (3 portes de slalom) Si le tronçon de rivière le permet par l'enchaînement d'un 2 ^{ème} rapide, cette trajectoire sera reproduite symétriquement (si le 1 ^{er} arrêt après le 1 ^{er} seuil est à droite, arrêt après le 2 ^{ème} seuil il est à gauche) | Respect du parcours imposé Maîtrise de la gîte et de l'assiette du bateau (pas de déséquilibre) Maîtrise de la direction (trajectoire fluide, pas de boussole) |
| Réaliser des bacs arrière | Descendre une veine d'eau et s'arrêter à gauche et à droite en bac arrière | Respect du parcours en conservant toujours la pointe avant à l'aval |
| Aisance en eau-vive | Mise en place de 3 situations : -surf dans une vague -se faire retenir dans un rouleau et en sortir -s'arrêter dans un contre ne laissant la place qu'à une seule embarcation | Réalisation des situations Maîtrise de la gîte et de l'assiette du bateau sans vitesse de déplacement (pas de déséquilibre) Maîtrise de la précision du placement du bateau et des coups de pagaie |

En cas d'échec à une épreuve, le candidat ne poursuit pas la présentation. En cas de danger, le candidat peut être arrêté à tout moment au cours des épreuves.

Note : Afin de connaître le niveau des candidats dispensés de TEP, ces derniers devront tout de même réaliser les exercices décrits ici, avec les autres candidats, sans que cela ne leur soit sanctionnable.

2. Epreuves complémentaires

[Pour observer le niveau des candidats](#)

Pour tous les candidats (dispensés ou non du TEP) :

- 1 rotation chronométrée en kayak (départ en amont de la chute du haut, descente jusqu'au lac le plus en aval, arrivée en bas du tapis roulant) ;
- Test de course à pied LUC LEGER.

Sélection en fonction du nombre de candidats ayant réussi le TEP :

- Entretien oral portant sur les expériences professionnelles et les motivations.

Note : Afin de connaître le niveau des candidats dispensés de TEP, ces derniers devront également réaliser les exercices décrits dans la rubrique TEP avec les autres candidats, sans que cela ne leur soit sanctionnable.

3. Entretien de parcours individuel et présentation collective

Pour les candidats rentrant en formation

Une journée est consacrée à l'entretien de parcours.

- L'ensemble de la formation est présenté aux stagiaires ;
- Puis, chaque candidat identifie les compétences qu'il pense avoir déjà acquises au regard des compétences développées durant la formation ;
- Enfin, des entretiens sont organisés afin que chaque stagiaire puisse présenter son expérience et ses compétences lui permettant de bénéficier éventuellement d'allègements ou de renforcements de la formation.

Cet entretien de parcours permettra d'élaborer le plan individuel de formation (PIF) et le contrat de formation de chaque stagiaire (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

Attention : un stagiaire, même allégé, doit obligatoirement participer aux épreuves de certification.

4. Déroulement des journées

Programme TEP, épreuves complémentaires et entretien de parcours 2025 et 2026

- Jeudi 5 mars 2026 – Saint pierre de bœuf (9h-17h)
 - TEP :
 - Démonstration de navigation en kayak (par groupe)
 - Exercices de sécurité (par groupe)
 - Epreuves complémentaires :
 - 1 rotation chronométrée en kayak (départ en amont de la chute du haut, descente jusqu'au lac le plus en aval, arrivée en bas du tapis roulant)
 - Test de course à pied Luc LEGER (par série)
 - Sélection en fonction du nombre de candidats :
 - Entretien oral portant sur les expériences professionnelles et les motivations.
- Vendredi 6 mars 2026 - CREPS Vallon Pont d'Arc (9h-17h)
(Obligatoire et seulement pour les personnes ayant réussi le TEP et les sélections)
 - Présentation générale et collective de la formation et du calendrier de formation
 - Entretien de parcours individuel

Conseils et informations

- Les groupes et séries seront annoncés au moment de l'accueil.
- Chaque candidat doit être autonome sur son matériel de navigation (Kayak). Se rapprocher de « l'espace eau vive » pour une éventuelle location.
- Il est conseillé de venir faire le TEP avec un bateau de rivière type Creek boat (Playboat autorisé mais non recommandé). Votre kayak doit être rendu insubmersible.
- Vous voudrez bien vous présenter aux épreuves de navigation et de sécurité avec un équipement aux normes en vigueur (gilet), des chaussures fermées et de vêtements permettant d'évoluer en immersion un long moment dans de l'eau tempérée à froide.
- Prévoir une tenue de sport pour le test de course à pied Luc Léger.
- Comme pour le kayak, nous vous conseillons de bien vous entraîner en course à pied sur le modèle du test luc léger.

Logistique :

Tous les candidat (e) s sont autonomes sur leur déplacement, leur hébergement et leur nourriture durant ces 2 jours. Pour des raisons d'organisation et de gestion du temps, privilégiez des repas froids les 2 midis.

Pour celles et ceux qui souhaiteraient être hébergés en chambre individuelle ou collective et nourris au CREPS le jeudi 5 mars soir et vendredi 6 mars 2026 matin, vous devez contacter directement et rapidement l'accueil de l'établissement au 04 75 88 15 10 ou par l'intermédiaire de cette adresse : accueil.vallon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Informations et contacts :

- Coordonnateur pédagogique, Thomas MONIER :
 - Tel : 06 26 98 08 47
 - Courriel : thomas.monier@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
- Assistante administrative, Mariette ISSARTEL :
 - Tel : 04 75 88 15 19 (le matin seulement)
 - Courriel : mariette.issartel@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr